



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 35		
Avis direct (expert-délégué)	Objet : Demande de dérogation à vocation scientifique pour le transport d'échantillons prélevés sur des spécimens d'espèces protégées (amphibiens) dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-	Avis : Favorable
Date :18 juin 2018	Rhin et pour analyse à l'université de Bâle en Suisse.	

Contexte

Dans le cadre de ses activités, l'association BUFO est détentrice d'une dérogation pour la capture/relâcher d'amphibiens et de reptiles. Elle souhaite élargir le champ des activités autorisées au transport d'échantillons. Les échantillons sont susceptibles d'être prélevés sur l'ensemble des espèces d'amphibiens présents dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, à l'exception du Crapaud vert, du Pélobate brun et de la Grenouille des champs pour lesquelles une demande de dérogation ministérielle a été déposée. Ces prélèvements seront acheminés vers l'Université de Bâle en Suisse pour analyse génétique.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces concernées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- 4 CERFA n°13616*01

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

N'ayant aucun dossier d'explication sur l'action nous ne pouvons délivrer qu'un avis de principe sur un projet sans doute intéressant et qui va dans le sens d'une meilleure connaissance des espèces d'amphibiens et de leurs traits de vie.

Même si l'on connait le sérieux de l'association, il aurait été intéressant d'avoir une présentation sommaire de l'action envisagée et des protocoles y compris sanitaires mis en œuvre pour ces prélèvements.

Il est aussi dommage que ces CERFA datant du 18/03 ne nous parviennent que maintenant.

Avis du CSRPN

Au vue de la structure sollicitant et de ses experts, considérant que ces prélèvements n'auront aucun impact sur les populations, on ne peut que donner un avis favorable.

Laurent Godé Expert délégué, président de la commission dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est